

2 Formalités

- 2.1 Carte de commerçant ambulant
- 2.2 Obtenir ou renouveler la carte d'agent immobilier
- 2.3 Confier vos formalités d'entreprise à un expert
- 2.4 Chambersign : La signature électronique pour vos documents
- 2.5 90 minutes pour créer votre microentreprise

2.1 CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

Réalisez votre formalité déclarative réglementaire d'activité non sédentaire et recevez la carte de commerçant ambulant (CCA)



NOTRE RÉPONSE

Bénéficiez d'une aide personnalisée pour votre déclaration d'activité non sédentaire ainsi que pour la délivrance de la Carte de Commerçant Ambulant valable 4 ans. Il peut s'agir d'une création ou d'un renouvellement.



Qui est concerné ?

- Toutes les entreprises ou les indépendants souhaitant exercer leur activité non sédentaire (marchés, vente en réunion,...)



Un entretien individuel

- Rendez-vous avec un conseiller CCI expert en formalités
- Diagnostic personnalisé
- Constitution du dossier avec examen de la conformité des pièces justificatives et vérification de la cohérence globale
- Traitement du dossier et transmission aux organismes concernés



LES ATOUTS DE L'OFFRE

Rapidité

de la prestation

Un lieu unique

pour optimiser le traitement de vos formalités



AVIS D'EXPERT

Conseiller en formalités

« Obtenir votre carte de commerçant ambulant est une étape indispensable pour exercer votre activité sur les marchés hebdomadaires des villes du Grand Est. Sans ce sésame, vous ne pourrez pas y accéder. »



NOTRE EXPERTISE

Le réseau des CCI du Grand Est est au service des entreprises et de son territoire avec des expertises essentielles pour le développement et la performance des entreprises.

Véritable tiers de confiance des entreprises, soucieux de leur apporter un service sur mesure efficace, il est partie prenante de tous les projets de développement à caractère économique de son territoire.



COÛT

30€
net de taxe



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Confier vos formalités d'entreprise à un expert
- > Développer un projet entrepreneurial réussi

CONTACT

Valérie MAYER

Conseillère entreprises

Commerce Services aux entreprises

03 83 85 54 82 - 06 32 13 68 11

v.mayer@nancy.cci.fr



CCI GRAND NANCY MÉTROPOLE
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBTENIR OU RENOUELER LA CARTE D'AGENT IMMOBILIER

La carte professionnelle d'agent immobilier est indispensable pour ouvrir une agence immobilière et réaliser des transactions en tant qu'intermédiaire, la gestion immobilière et le syndic de copropriété.



NOTRE RÉPONSE

Délivrance ou renouvellement des documents officiels liés à l'exercice de la profession d'agent immobilier.



Vérification des conditions d'attribution

- Immatriculation au RCS, aptitude professionnelle, garantie financière, assurance



Délivrance des documents officiels

- Carte d'agent immobilier valable 3 ans
- Attestation d'habilitation pour des salariés ou agents commerciaux
- Déclaration préalable d'activité pour l'ouverture d'une succursale, agence ou bureau



LES ATOUTS DE L'OFFRE

700 cartes d'agents immobiliers

délivrées par les CCI du Grand Est chaque année

7 500 attestations de collaborateurs

produites par les CCI du Grand Est chaque année



TÉMOIGNAGE

Maximilien CARTIER LAURIN

Cabinet ALSIMMO - Agent immobilier, administrateur de biens, syndic copropriétés, associé gérant

« Simple, rapide et efficace: l'obtention et le renouvellement de la carte d'agent immobilier sont grandement facilités par la CCI grâce à un suivi très professionnel. »



NOTRE EXPERTISE

Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) simplifie les démarches de formalités et joue le rôle d'interface entre les administrations et les entreprises. Nos experts traitent près de 20 000 formalités par an. Depuis le 1^{er} juillet 2015, la CCI est compétente pour la délivrance et le renouvellement des cartes d'agent immobilier, leur modification et l'ajout ou la suppression d'une activité. Elle est également en charge de la mise à jour du fichier national des professionnels de l'immobilier.



COÛT

Net de taxe

Carte agent immobilier
Initiale: **160 €**
Modification : **68 €**

Récépissé
préalable d'activité
96 €

Attestation
collaborateur
55 €



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Confier vos formalités d'entreprise à un expert
- > Cession d'entreprises: déposer votre annonce sur Opportunet

2.3

CONFIER VOS FORMALITÉS D'ENTREPRISE À UN EXPERT

Un expert en formalités sécurise vos démarches jusqu'à la prise en compte de votre demande et son traitement par les organismes concernés



NOTRE RÉPONSE

Une prise en charge personnalisée de vos formalités - création, changement de statut, cessation - pour constituer un dossier conforme et vous faire gagner du temps.



Un suivi individuel

- RDV avec un conseiller expert en formalités, en face-à-face ou au téléphone
- Diagnostic personnalisé
- Constitution du dossier avec examen de la conformité des pièces justificatives et vérification de sa cohérence globale
- Traitement du dossier et transmission aux organismes concernés
- Suivi de votre dossier en cas de difficulté après transmission



LES ATOUTS DE L'OFFRE

63 000 dossiers de formalités

traités chaque année par les experts de la CCI

Un interlocuteur unique

pour optimiser toutes vos formalités

Un dossier conforme

pour gagner du temps



TÉMOIGNAGE

Paula LEE

Responsable Administratif, RH & COM - CellProthera

« J'apprécie la clarté et la précision du conseil délivré par le Centre de Formalités des Entreprises de la CCI. C'est un intermédiaire essentiel qui garantit la recevabilité de nos dossiers de formalités dans un climat de confiance. »



NOTRE EXPERTISE

Acteurs de la dynamique économique du territoire et engagées pour le développement des entreprises, les CCI du Grand Est soutiennent et accompagnent chaque année les projets de plus de 10 000 dirigeants et 5 000 créateurs et repreneurs.

Le Centre de Formalités des Entreprises est l'interlocuteur de premier niveau pour les formalités. Véritable tiers de confiance, la CCI joue le rôle d'interface entre les entreprises et les administrations.



COÛT

70€
net de taxe



POUR ALLER PLUS LOIN

- > 90 minutes pour créer votre microentreprise
- > Chambersign: la signature électronique de vos documents

CONTACT

Pôle Entrepreneuriat

Centre de Formalités des Entreprises
03 83 85 54 62
cfe@nancy.cci.fr



CHAMBERSIGN : LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR VOS DOCUMENTS

Obtenez un certificat de signature électronique individuel pour sécuriser ou crypter les documents de votre entreprise



NOTRE RÉPONSE

Délivrance d'un certificat de signature électronique ChamberSign pour signer, sécuriser, sceller des documents ou se connecter à des plates-formes en ligne.



Justifier l'identité du signataire et l'intégrité du document

Appels d'offres dématérialisés, système d'immatriculation des véhicules, applications bancaires, signature de factures, mail...



Chiffrer des données déposées sur des applications ou services en ligne

@ctes, helios, registre des copropriétés, Chorus Pro, Antai, Salto, DPMA, PESv2, S2LOW, Idéal...



Garantir l'authenticité et l'intégrité d'un document ou de données

Factures, bulletins de paie, copies fiscales fiables, copies conformes... compatibles avec les plates-formes prodouane et BAPS de Directskills et conformes aux normes URSSAF et fiscales



Connexion à des applications ou sites sécurisés

Appels d'offres, Siv, Infogreffe, Ebics TS, Ineris, PESV2, EGIDE, Sylae, Net Entreprise, Synapse, @actes, helios, INSEE, Décision Alpha, BAPS de Directskills, registre des copropriétés, Chorus Pro, Antai, Salto, DPMA, S2LOW, Idéal...



TÉMOIGNAGE

Sylvie ILTIS

Responsable commercial - SdV Plurimédia

« La procédure pour l'obtention d'un certificat de signature électronique dans le cadre des marchés publics nous est maintenant familière grâce à la CCI qui nous a accompagnés pour la prise en main. L'accompagnement humain a été essentiel pour réaliser cette formalité entièrement digitalisée. »



COÛT

À partir de **35€** ht par an

Variable en fonction du type et du niveau de sécurité nécessaire



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Un coach digital à vos côtés
- > Diagnostic de maturité digitale



LES ATOUTS DE L'OFFRE

Proximité

18 lieux d'enregistrement dans le Grand Est

Réponse sous 24 H

La plus rapide du marché

4 200 certificats

délivrés chaque année sur le Grand Est



NOTRE EXPERTISE

Chambersign est une autorité de certification française créée depuis 20 ans par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Nous délivrons une gamme de certificats électroniques émis dans le respect des normes les plus strictes de la profession et conformes à la réglementation en vigueur.

2 000 entreprises et institutions nous ont déjà fait confiance.

CONTACT

Isabelle BERGEROT

03 83 85 54 54

i.bergerot@nancy.cci.fr



2.5

90 MINUTES POUR CRÉER VOTRE MICROENTREPRISE

Créez votre microentreprise en un temps record
pour lancer votre activité



NOTRE RÉPONSE

Une prise en charge accélérée de votre dossier pour simplifier vos démarches et vous faire gagner du temps.



Enregistrement de votre demande à la CCI

- Validation de votre demande: vérification de votre éligibilité et des documents à produire
- Inscription à un atelier "Créer votre microentreprise" (sous 8 jours)



Participation à l'atelier "Créer votre microentreprise"

- Atelier coaching collectif de 90 minutes (10 participants maximum)
- Les règles comptables et fiscales pour démarrer en toute sérénité
- Renseignement du formulaire en ligne et dossier de formalités
- Enregistrement de votre entreprise dans la journée



LES ATOUTS DE L'OFFRE

Un conseil d'expert

pour créer votre microentreprise

Une session par semaine

tous les XXXXX (à personnaliser)

Votre n° SIREN

dans la journée



AVIS D'EXPERT

Conseiller en formalités

« Participer à l'atelier constitue un véritable gain de temps pour l'entrepreneur. Il bénéficiera des conseils avisés d'un expert ainsi que de toutes les informations qui lui seront nécessaires pour créer son entreprise. Il aura la garantie d'une immatriculation dans la journée avec à la clef la délivrance du numéro SIREN pour démarrer au plus vite son activité! »



COÛT

55€ net de taxe

Un atelier collectif de
90 minutes



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Confier vos formalités d'entreprise à un expert
- > Chambersign: la signature électronique de vos documents
- > Vos formalités à l'export



NOTRE EXPERTISE

Acteur de la dynamique économique territoriale et engagée pour le développement des entreprises, la CCI soutient chaque année les projets de plus de 10 000 dirigeants et 5000 créateurs et repreneurs.

Le Centre de Formalités des Entreprises est l'interlocuteur de premier niveau pour les formalités. Véritable tiers de confiance, la CCI joue le rôle d'interface entre les entreprises et les administrations.

CONTACT**Isabelle DURUPT**

Conseillère Formalités Internationales

03 83 85 54 12

i.durupt@nancy.cci.fr